

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 32

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

14 décembre 2018

Date d'affichage :

27 décembre 2018

L'AN deux mille dix-huit, le **20 décembre**, le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 14 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, CERLES, Mmes CHAMPEL, DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. ROUX, Mme SANNAT, M. VERMOREL

ABSENTS :

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à José DUBREUIL

M. Jackie DIOGON, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Jacques LAMY

M. Bruno FREGONESE, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Agnès MOLLON

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal

absent

Mme Michèle SCHOTTEY, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Serge BIONNIER

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20181220-DELIB181236-DE
Date de télétransmission : 27/12/2018
Date de réception préfecture : 27/12/2018

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 DECEMBRE 2018**

QUESTION N° 36

OBJET : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement non collectif (SPANC) du SIARR : exercice 2017

RAPPORTEUR : Jacques LAMY

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 4 décembre 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Région de Riom (S.I.A.R.R.) arrêtés en date du 15 avril 2015,

Considérant que l'assainissement non collectif sur le territoire de la Commune de Riom relève des compétences du S.I.A.R.R., et l'obligation qui lui est faite d'établir le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (S.P.A.N.C.),

Le rapport, établi par le technicien contrôleur du S.P.A.N.C. pour l'exercice 2017, a été approuvé par délibération du comité syndical en séance du 21 septembre 2018 ; il est présenté et annexé à la présente délibération.

Il rappelle notamment :

- Les compétences du S.I.A.R.R. en matière d'assainissement non collectif,
- La répartition par commune adhérente, des avis rendus suite aux différents contrôles effectués,
- Les montants des redevances en vigueur ainsi que le compte de l'exercice 2017.

En particulier, pour la Commune de Riom, 52 contrôles périodiques du bon fonctionnement de l'existant ont été réalisés sur 2017, ainsi que 2 contrôles effectués dans le cadre d'une vente ; 5 contrôles de conception/réalisation et 2 contrôle de bonne exécution sur des installations neuves ou réhabilitées, ont également été réalisés. Le nombre total d'installations en assainissement non collectif s'élève à 214. La répartition des avis pour les dossiers actifs étant la

COMMUNE DE RIOM

- 32 dispositifs conformes (13,1 % des installations),
- 171 dispositifs non conformes sans risque sanitaire (79,9 % des installations)
- 2 dispositifs non conformes avec danger pour la santé des personnes (0,9 % des installations)
- 13 dispositifs sans avis (6,1 % des installations)

Le Conseil Municipal est invité à :

- **prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif établi par le S.I.A.R.R. , relatif à l'exercice 2017.**

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE

RIOM, le 20 décembre 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL